

MINUTE 1154

DATE 03 juin 1969

No. ENR: 111066 (Yamaska)

DATE _____

COPIE No. 5

V E N T E

PAR: Paul-Emile Labonté

A: André Laplante

Greffo de: MICHEL BRIERE, notaire.

MICHEL BRIÈRE
NOTAIRE

60, rue Principale
Case Postale 258
Saint-Guillaume d'Upton
(Yamaska), Québec J0C 1L0
(819) 396-2543



trois juin, L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, le vingt-

DEVANT ME MICHEL BRIERE, notaire à St-Guil-
laume, Province de Québec,

COMPARAIT:-

M. Paul-Emile Labonté, cultivateur, demeurant
à St-Bonaventure, comté d'Yamaska,

Déclarant être marié en premières noces à
Dame Anna Héroux, vivante, sous le régime de la communauté légale
de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union,

Agissant aux présentes avec le concours de
sainte épouse conformément à la loi.

LEQUEL, par les présentes, vend comme franc
et quitte de toutes charges, privilèges et hypothèques, et avec
possession immédiate à M. André Laplante, directeur-adjoint ----
demeurant à Ste-Foy, 2809, rue Lambertville, appartement 4
acquéreur, ici présent et qui accepte, l'immeuble dont la désigna-
tion suit, savoir:-

DESIGNATION

Une portion de terre sise et située en la
paroisse de St-Bonaventure, comté d'Yamaska, connue et désignée
aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement
du comté d'Yamaska, Paroisse de St-Bonaventure, comme étant une
partie du lot numéro cent cinquante-cinq (Ptie 155), mesurant
cent quatre-vingts pieds (180'.0) de largeur le long de la route
du sixième rang, sur huit cent dix pieds (810'.0) -----
de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, et bornée comme
suit: en front au sud-est par le chemin du sixième rang, d'un
côté au nord-est et en arrière au nord-ouest au résidu du terrain
du vendeur et de l'autre côté au sud-ouest à M. Théode Cournoyer.

Sans bâtiments.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le vendeur déclare avoir acquis ledit immeuble
en plus grande étendue aux termes d'actes qui sont en dépôt auprès
de l'Office du Crédit Agricole du Québec,

CONDITIONS

La présente vente est faite aux charges et
conditions suivantes auxquelles l'acquéreur s'oblige:-

1o Prendre ledit immeuble dans son état
actuel, avec toute servitude;

2o Acquitter à compter de ce jour les im-
positions foncières mises et à mettre contre ledit immeuble,
quitte d'arrérages pour le passé;

3o Payer les frais et honoraires des pré-
sentes ainsi que le coût de leur enregistrement.

TITRES

Le vendeur ne sera tenu de fournir aucun titre ni quelque autre document.

PRIX

La présente vente a lieu au prix de cent cinquante dollars (\$150.00) payé comptant ainsi que le reconnaît le vendeur, dont quittance générale et finale.

INTERVENTION

Aux présentes intervient et comparait:-

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, corps politique régi par la loi du crédit agricole du Québec, ayant son siège social à Québec, ci-représenté et agissant aux présentes par M. C. Alfred Matte ----, l'un des Régisseurs dudit Office, aux termes d'une résolution des régisseurs dudit Office en date du sept septembre mil neuf cent soixante-sept, lui-même représenté et agissant aux présentes par M. René Ponton, directeur de funérailles, demeurant à St-Guillaume, aux termes d'une autorisation en date du dix-huit juin mil neuf cent soixante-neuf, ----le tout constaté par un procès-verbal dont un extrait certifié demeure ci-annexé après avoir été reconnu véritable par ledit représentant et signé par lui en présence du notaire.

LEQUEL, après avoir eu communication des présentes, déclare en conformité de la loi qui le régit, donner mainlevée de l'hypothèque prise en sa faveur aux termes de l'acte enregistré à St-François du Lac sous le no 106246, sur la portion de terre ci-dessus désignée, mais en autant seulement que ladite inscription et les droits qu'elle conserve grèvent ladite portion de terre, sans novation ni quelque modification sur le résidu de l'immeuble désigné audit acte.

DONT ACTE à St-Guillaume sous le numéro mille cent cinquante-quatre (1154).

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire.

Paul-E. Labonté,
Anna Héroux,
André Laplante,
René Ponton,
MICHEL BRIERE, notaire.

COPIE CONFORME

